



Durée de versement de la pension alimentaire

Par **chris47**, le 19/11/2009 à 23:58

bonjour à tous,

Mon enfant vient d'atteindre depuis une semaine sa majorité. Il vit chez moi, à ma charge. Il est actuellement en apprentissage, gagne 600 euros mensuels, mais cette somme ne lui permet évidemment pas de subsister et de pouvoir répondre seul aux besoins de logements et nourriture...etc

Dans la mesure où aucune durée n'est précisée sur le jugement quant au versement de la pension alimentaire...le père a-t-il le droit de décider de son propre chef de stopper le versement sous prétexte de la majorité atteinte?

Quels sont les textes et articles de référence?

Quelle est la procédure que je dois suivre? Mais revenus sont restreints et ne peut me payer l'avance d'un avocat?

Merci de vos réponses